



## Preavis de location et vente de l'appartement

Par **Anais**, le **22/02/2011** à **19:31**

Bonjour,

Je suis dans une situation ambiguë, j'ai donné mon préavis de location à l'agence qui gère la location de l'appartement, et un mois et demi après l'agence m'appelle pour me dire que l'appartement doit être visité dans le cadre de sa mise en vente. Je précise que je n'ai pas été informée par lettre recommandée.

Problème: j'ai l'impression d'être obligée de payer un loyer jusqu'au terme du préavis alors que je pensais quitter plus tôt et trouver un locataire reprenneur avant le terme du préavis. Quels sont mes droits dans cette situation? vous remerciant pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **19:33**

Vous avez donné votre congé, le bailleur fait ce qu'il veut ensuite. Il n'a aucune obligation de louer, ni de vous avertir d'une vente prochaine puisque vous avez donné votre congé. De toute façon, il n'avait aucune obligation d'accepter les candidats locataires que vous auriez trouvés.

Vous devrez donc payer le loyer jusqu'au terme du préavis, que vous partiez avant ou pas, à moins de vous arranger avec le bailleur (et son accord doit être écrit, sur du papier, pas un mail ou SMS)

Par **Anais**, le **22/02/2011** à **21:13**

Merci pour votre réponse, cependant le bailleur n'a t-il pas l'obligation de m'informer de la vente de l'appartement car on imagine que des visites vont être organisées?

Le fait qu'il m'en informe de manière informelle un mois et demi après mon congé n'est pas vraiment honnête puisque j'ai déjà effectué des recherches de location pour quitter au plus tôt l'appartement qui présente de graves problèmes d'humidité.